



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RICHELIEU

AVIS PUBLIC
APPEL D'OFFRES PUBLIC TP2023-09
TRAVAUX DE PAVAGE PAR ENROBÉ ESG-10 ET ESG-14 (PG58S28) DANS DIVERS
SECTEURS DE LA VILLE DE RICHELIEU

La Ville de Richelieu souhaite recevoir des soumissions pour des travaux de rapiéçage mécanisé sur diverses rues de son territoire.

Les documents de soumission peuvent être consultés et obtenus uniquement auprès du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), à partir du 19 juillet 2023, selon les modalités et les coûts indiqués sur le site du SEAO à l'adresse suivante : www.seao.ca

Pour être considérée, toute soumission doit notamment être accompagnée :

1. D'une garantie de soumission sous forme de chèque visé ou de lettre de garantie bancaire irrévocable équivalant à 10 % du montant de la soumission en faveur de la ville de Richelieu et valide pour la durée de validité de la soumission;
2. D'une lettre de garantie de cautionnement de la part d'une compagnie autorisée à se porter caution et s'engageant à fournir un cautionnement d'exécution équivalant à 50 % du montant du contrat, ainsi qu'une garantie de paiement des gages, matériaux et main-d'œuvre équivalant à 50 % du montant du contrat.

Les soumissions sous enveloppes scellées (1 original et 1 copie électronique sur clé USB) portant la mention « TRAVAUX DE PAVAGE PAR ENROBÉ ESG-10 ET ESG-14 (PG58S28) DANS DIVERS SECTEURS DE LA VILLE DE RICHELIEU (TP2023-09) » seront reçues à la réception de l'hôtel de ville de Richelieu, au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu (Québec), J3L 3R4, jusqu'au **lundi 7 août 2023, onze heures (11 h)**. Toute soumission reçue après ce délai ne sera pas acceptée et sera retournée au soumissionnaire sans être décachetée.

Les soumissions seront ouvertes publiquement et en présence d'au moins deux témoins, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, immédiatement après le délai fixé. Tous ceux qui soumissionneront pourront assister à l'ouverture des soumissions en respectant les consignes sanitaires émises par le gouvernement du Québec et la Direction de la santé publique.

La Ville de Richelieu ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous les documents requis avant de déposer leur soumission.

Donné à Richelieu, ce 19 juillet 2023

Roxanne Veilleux
Directrice des affaires juridiques et greffière